Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212901516-20251218-DF250715-DE

VILLE DE MORLAIX Département du Finistère	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU JEUDI 18 DÉCEMBRE 2025
Date de convocation : 11 décembre 2025	Président : Jean-Paul VERMOT.
Question : DF n° 25-07-15	Étaient présents : Jean-Paul VERMOT ; Patrick GAMBACHE ; Catherine TRÉANTON ; Yvon LAURANS ; Nathalie BARNET ; André LAURENT ; Valérie SCATTOLIN ; Frédéric L'AMINOT ; Laëtitia ABILY ; Jérôme PLOUZEN ; Ismaël DUPONT ; Marie-Françoise MADEC ; Ahamada ZOUBEIRI ; Elise KÉRÉBEL ; Katell SALAZAR ; Ludivine LE MEN ; Camille THOMAS ; David GUYOMAR ; Kristell BRETON ; Ali AZZALA ; Anne-Yvonne GÉRÉEC ; Jolan FAUCHEUR ; Eugène DAVILLERS-CARADEC ; Jean-Charles POULIQUEN ; Georges AURÉGAN ; Alain DANIELLOU ; Fabrice BELLEC.
Rapporteur : Patrick GAMBACHE	
Nombre de conseillers en exercice : 33	
Nombre de conseillers présents : 27	
Nombre de conseillers votants : 33	Ont donné procuration : Françoise QUÉINNEC à André LAURENT ; Patricia STÉPHAN à Valérie SCATTOLIN ; Henri-Merlin GABA ENGABA à Jean-Paul VERMOT ; Marie GALLOUÉDEC à Ismaël DUPONT ; Sabine DUVAL-ARNOULD à Georges AURÉGAN ; Thomas DE ROUX à Jean-Charles POULIQUEN.
Nombre de suffrages exprimés : 33	
Nombre de voix : Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0	Secrétaire de séance : André LAURENT

> DÉCISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET ANNEXE DU CENTRE DE SANTÉ MUNICIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération DF n° 25-02-02 du conseil municipal du 6 mars 2025 approuvant le budget primitif 2025 pour le budget principal de la Ville et ses budgets annexes ;

Vu la délibération n° DF 25-04-04 du conseil municipal du 26 juin 2025 approuvant la décision modificative n°1 du budget principal de la Ville et des budgets annexes ;

Vu la délibération n° DF 25-06-01 du conseil municipal du 9 octobre 2025 approuvant la décision modificative n°2 du budget principal de la Ville et des budgets annexes ;

Vu le tableau annexé ;

Considérant qu'il convient de modifier l'article 001 excédent d'investissement reporté ;

Considérant qu'au vu des crédits disponibles, il convient de modifier certains articles de la section d'investissement pour modifier les prévisions budgétaires ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212901516-20251218-DF250715-DE

Les membres de l'assemblée délibérante à l'unanimité :

- Article 1 : adoptent la décision modificative n°3 du budget du Centre de Santé Municipal comme indiqué dans le tableau annexé ;
- Article 2 : cet acte sera transmis au Préfet du Finistère au titre du contrôle de légalité. Il peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif de Rennes ou sur le site télérecours citoyen (www.telerecours.fr) à compter de l'accomplissement des mesures de publicité adaptées ou de sa notification.

DM N°3 - CENTRE DE SANTE MUNICIPAL 2025

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chap	Nature	Libellé	Montant HT	Chap	Nature	Libellé	Montant HT
21	**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**		**-384 335,99**	**001**	**EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE**		**-384 335,99**
21	21313	Immobilisations corporelles (régularisation comptable)	-384 335,99	001	001	Excédent d'investissement reporté (régularisation comptable)	-384 335,99
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT			**-384 335,99**	**TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT**			**-384 335,99**

Le secrétaire de séance,

André LAURENT

Le Maire,

VILLE DE MORLAIX FINISTÈRE

Jean-Paul VERMOT

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212901516-20251218-DF250715-DE